

Le 22 juin 2006

F. Jean Morel
Directeur, Affaires juridiques
TransÉnergie

Par courriel et par messagerie

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, place Victoria, 2^e étage
Bureau 2.55
Montréal (Québec)
H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2068
Télec. : (514) 289-3719
C. élec. : Morel.Jean@hydro.qc.ca

Objet : Demande en révision de la décision D-2006-25 rendue dans le dossier R-3581-2005 et de la décision D-2006-36 rendue dans le dossier R-3585-2005
Dossier de la Régie : R-3598-2006
Notre dossier : R000200/FJM/CR

Chère consoeur,

Par la présente, Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le «Transporteur») fait suite aux correspondances échangées avec la Régie de l'énergie le 8 mai dernier. Le Transporteur avait alors demandé à la Régie de reporter à une date ultérieure l'audience de la requête en révision des décisions citées en rubrique et compte tenu des motifs invoqués, la Régie avait accueillie cette demande.

À cet effet, le Transporteur désire informer la Régie qu'il a complété l'analyse de la décision D-2006-66 rendue le 18 avril 2006 dans la dossier R-3546-2004 - Phase 2 et dont certains aspects avaient un lien direct avec les sujets qui font l'objet de la demande de révision et qu'il a pris la décision de ne pas demander une révision de cette décision.

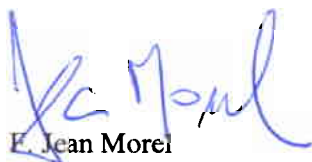
En conséquence, le Transporteur est prêt à procéder avec sa requête en révision des décisions D-2006-25 et D-2006-35 et vous suggère de bien vouloir communiquer avec le soussigné ou Me Carolina Rinfret afin de convenir, dans les meilleurs délais, d'une date d'audience dans la seconde moitié du mois de juillet qui vient, dans la mesure du possible.

Le Transporteur regrette tout inconvénient que ce report ait pu causer à la Régie et au Groupe de recherche appliquée en macroécologie (le «GRAME») qui est le seul intervenant, à ce jour, à avoir manifesté son intention de participer au dossier R-3598-2006.

Copie de la présente est envoyée ce jour, par courriel seulement, aux représentants des parties que la Régie a considéré intéressées aux dossiers R-3581-2005 et R-3585-2005.

Je vous demande de bien vouloir porter la présente à l'attention du banc des régisseurs chargé d'entendre la demande de révision du Transporteur, à votre plus prochaine convenance, et je vous prie d'agréer, chère consoeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le directeur, Affaires juridiques TransÉnergie



E. Jean Morel

c.c. Monsieur Jean-François Samray, Association de l'industrie électrique du Québec
Monsieur Jean-François Lefebvre, GRAME
Me Dominique Neuman, Stratégies Énergétiques et Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique